

Loi N° 2004-02 DU 11 FEVRIER 2004

Portant autorisation de ratification de l'Acte constitutif de la Conférence des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'ouest et du centre (CMA/AOC) adopté à Yaoundé le 16 février 1996.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

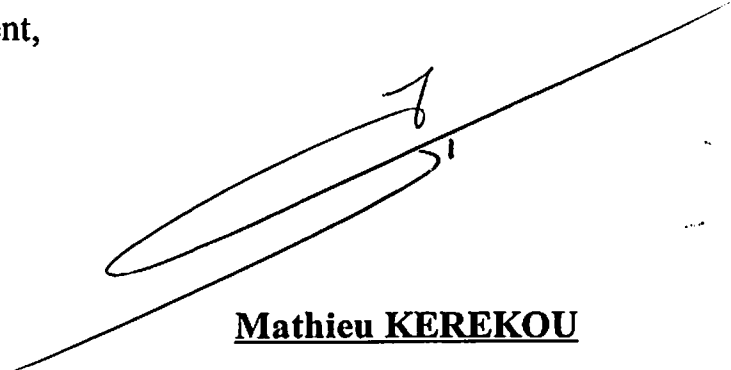
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Acte Constitutif de la Conférence des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) adopté à Yaoundé le 16 février 1996.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 11 février 2004,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,


Rogatien BIAOU.-

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la pêche,


Lazare SEHOUETO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MAEIA 4 MFE 4
AUTRE MINISTERES 18 SGG 4 DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3-GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.